



Création d'un parc cinéraire naturel

Consultation publique

Mercredi 20 décembre 2023

Objectif de l'activité

Objectif de l'activité



Consultation publique : Réglementation

Activité concernant les modifications réglementaires

- Présentation des modifications proposées
- Questions et commentaires

Objectif de l'activité



Consultation publique : Réglementation

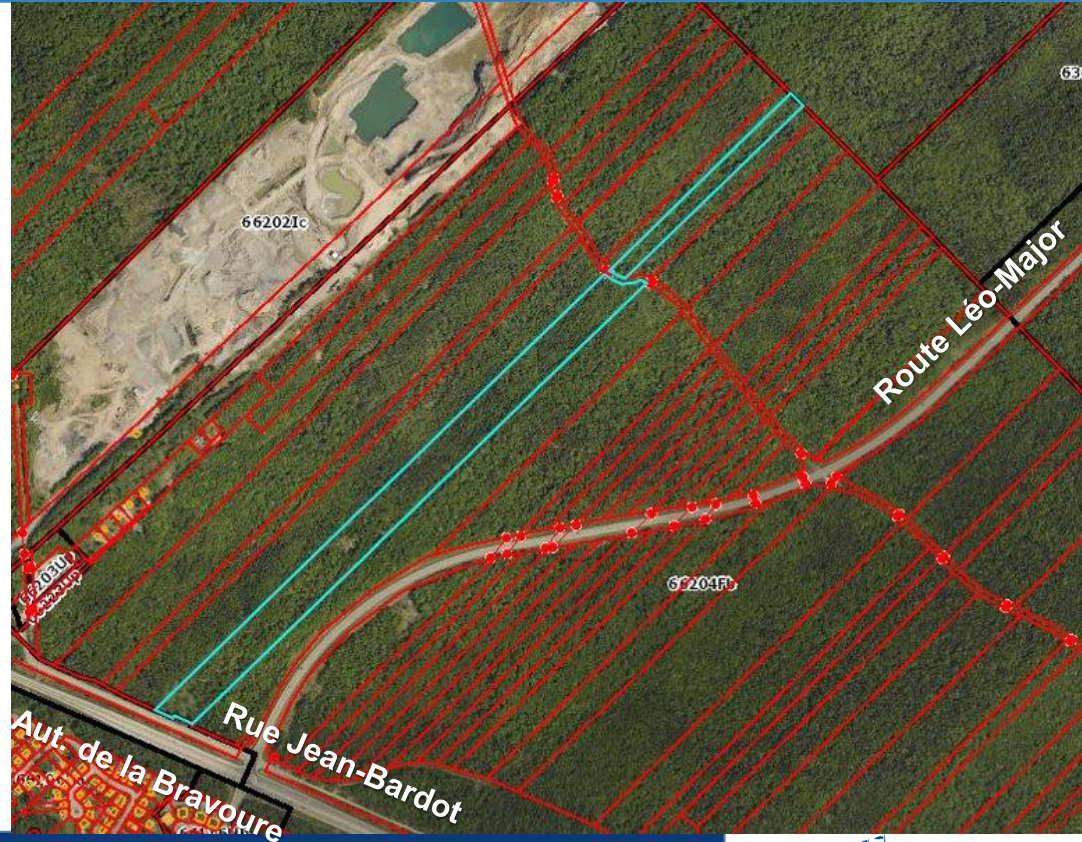
Activité concernant les modifications réglementaires



Contexte et localisation

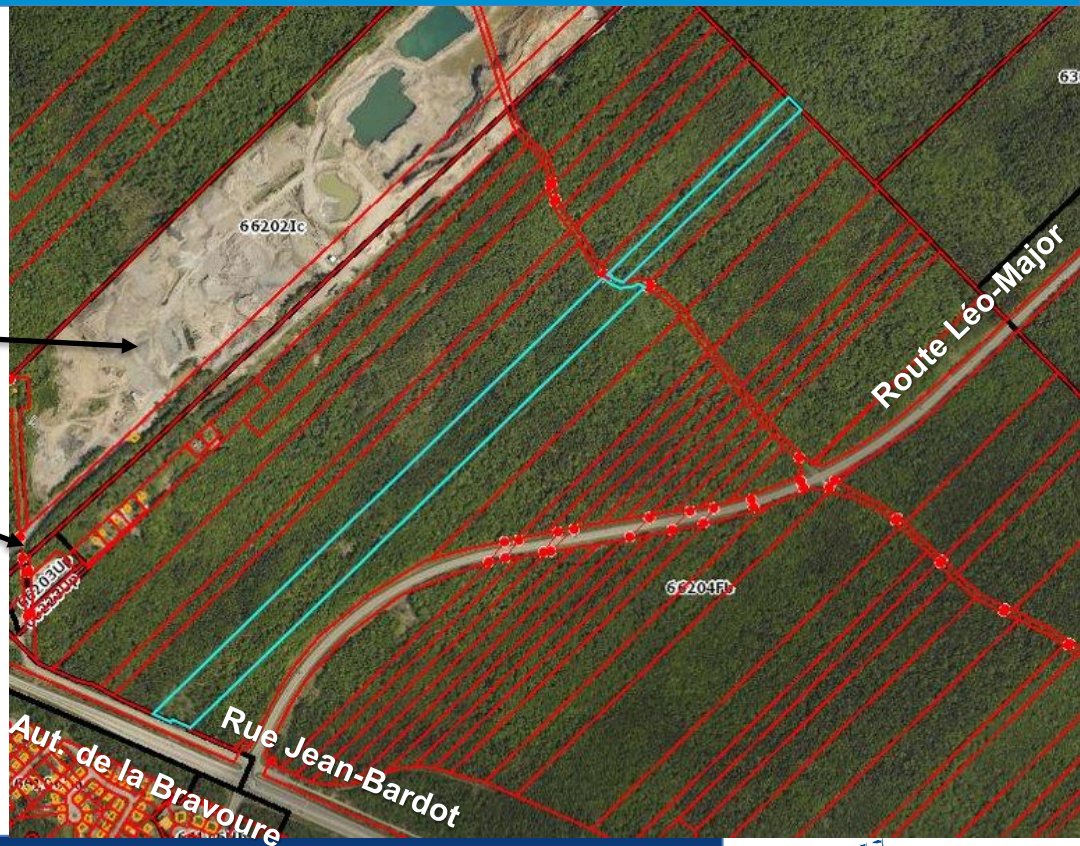
Localisation

- Arrondissement de La Haute-Saint-Charles
- Quartier de Val-Bélair
- Terrain localisé entre la rue Jean-Bardot et le boulevard Valcartier

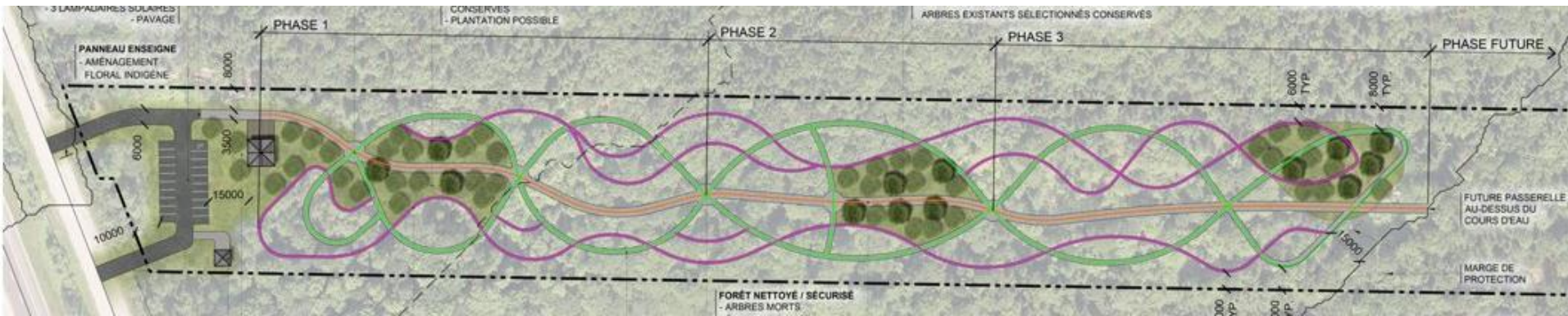


Localisation

- Le terrain se situe dans un secteur forestier boisé :
- À proximité :
 - Sablière
 - Écocentre
 - Milieu forestier
- Le secteur est désigné pour accueillir des usages forestiers au Plan directeur d'aménagement et de développement (PDAD) de la Ville de Québec

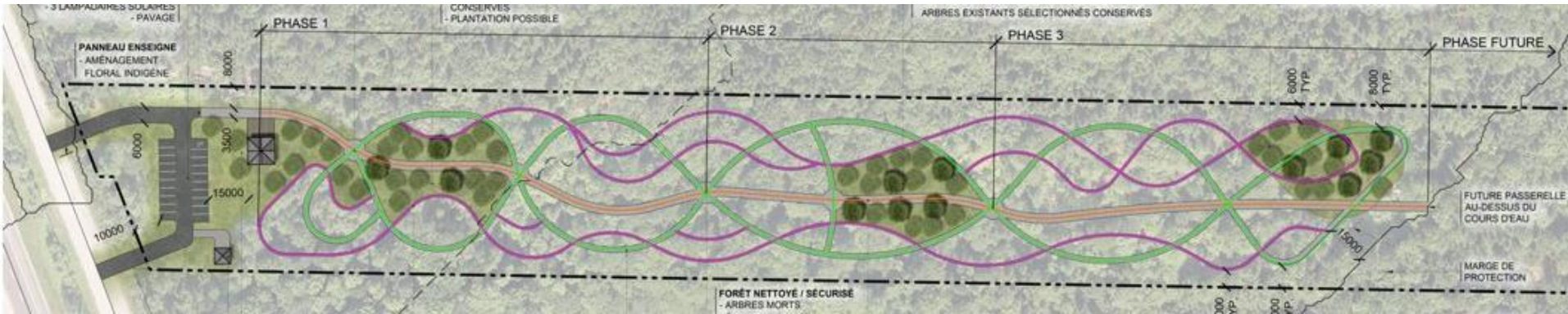


Présentation du projet



- Aménagement souhaité d'un site cinéraire: un espace destiné au dépôt des urnes cinéraires et à la dispersion des cendres des défunts
 - Conservation du couvert boisé
 - Aménagement de sentiers
 - Infrastructures minimales sur le site (stationnement, pavillon)

Présentation du projet



- Le projet proposé ne correspond pas aux usages autorisés dans l'aire de grande affectation prévue au PDAD et à la réglementation d'urbanisme de l'arrondissement

Modifications proposées

Modifications proposées – Quelques définitions



Schéma d'aménagement et de développement (SAD) de l'agglomération de Québec

Plan directeur d'aménagement et de développement (PDAD) de la Ville de Québec

Règlement de zonage
Conseil d'arrondissement

- Établit les lignes directrices de l'organisation physique du territoire de l'agglomération (incluant les villes de Québec, L'Ancienne-Lorette et Saint-Augustin-de-Desmaures)
- Présente les objectifs et les enjeux liés à l'aménagement et au développement du territoire de la ville de Québec
- Découpe le territoire de la ville en zones
- Détermine la vocation de chaque zone :
 - Usage des terrains et des bâtiments
 - Implantation, forme et apparence des constructions

Modifications proposées

Règlement modifiant le Règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement relativement à la création d'une aire de grande affectation publique, institutionnelle et communautaire dans le quartier Val-Bélair, R.V.Q. 3212

- Création d'une nouvelle aire de grandes affectations

Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Haute-Saint-Charles sur l'urbanisme relativement à la zone 66204Fb, R.C.A.6V.Q. 343

- Création d'une nouvelle zone

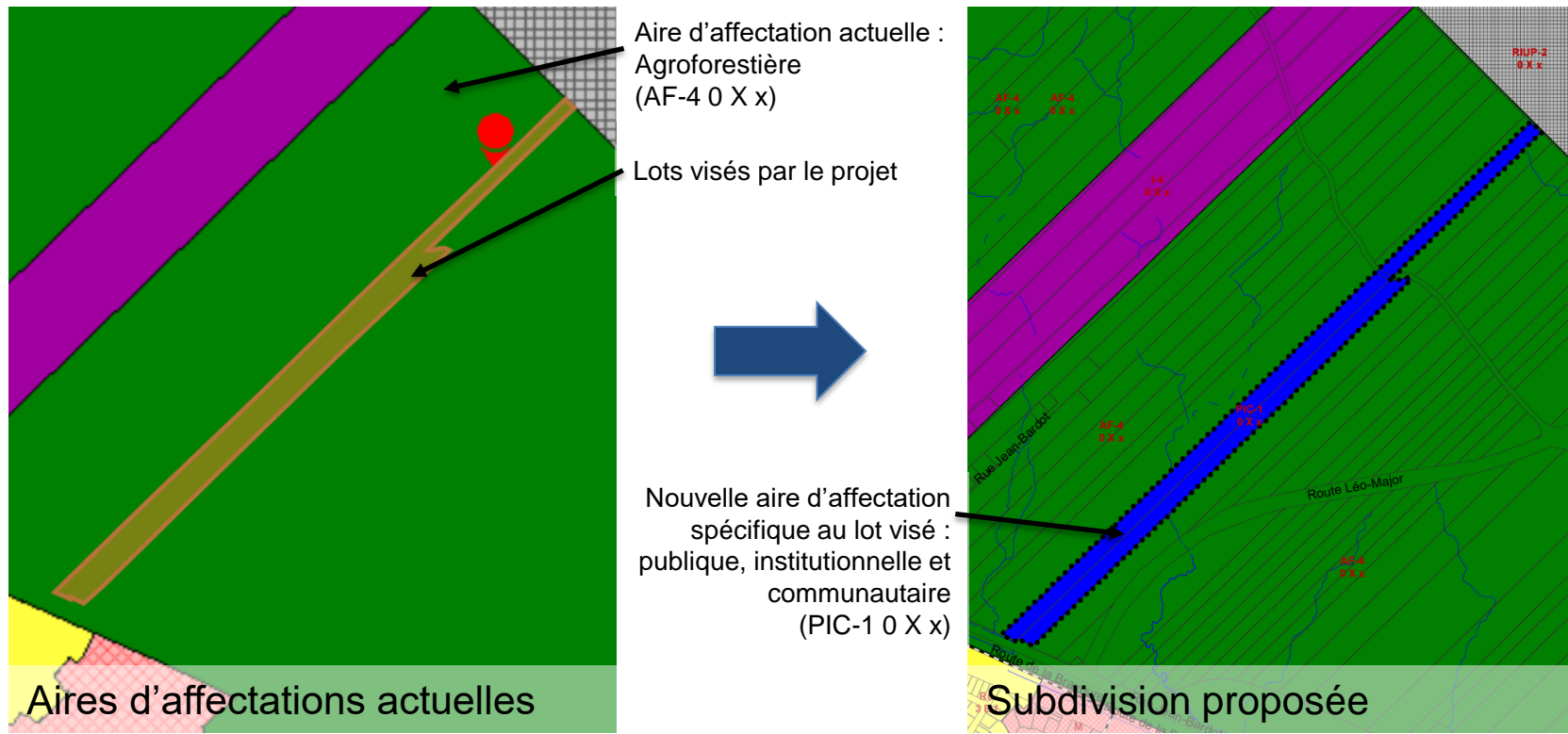
Modifications au PDAD

Modifications proposées par le R.V.Q 3212

Modification au Plan directeur d'aménagement de développement (doit être faite en premier)

Dispositions actuelles du PDAD	Dispositions proposées (projet de règlement)
Aire de grande affectation Agroforestière (AF-4)	Création d'une nouvelle aire de grande affectation Publique, institutionnelle et communautaire (PIC-1)

Modifications proposées par le R.V.Q 3212



Modifications proposées par le R.V.Q 3212

Classes d'usages autorisés

Dispositions actuelles du PDAD Aire d'affectation AF-4 0 X x	Dispositions proposées (projet de règlement) Aire d'affectation PIC-1 0 X x
<ul style="list-style-type: none">• Commerce d'hébergement touristique• Publique• Récréation extérieure• Agriculture• Forêt	<ul style="list-style-type: none">• Habitation• Commerce de consommation et de service• Commerce d'hébergement touristique• Commerce de restauration et de débit d'alcool• Commerce associé aux véhicules automobiles• Commerce à incidence élevée• Publique• Industrie• Récréation extérieure

Modifications proposées par le R.V.Q 3212

Usages spécifiquement autorisés

Dispositions actuelles du PDAD Aire d'affectation AF-4 0 X x	Dispositions proposées (projet de règlement) Aire d'affectation PIC-1 0 X x
<ul style="list-style-type: none">• Un aquarium• Un centre équestre• Un chenil• Une cour de triage• Une fourrière pour animaux domestiques• Un funiculaire• Une gare d'autocars• Une gare ferroviaire• Un parc nautique• Une piste de course ou d'entraînement automobile• Une station d'épuration• Un terminus d'autobus• Une usine de traitement des eaux	<ul style="list-style-type: none">• Un centre de détention• Un cimetière• Une cour de triage ferroviaire• Une fourrière pour animaux domestiques• Un funiculaire• Une gare d'autocars• Une gare ferroviaire• Un marché public permanent• Un musée• Un terminus d'autobus• Un terrain de jeu de tir

Modifications proposées par le R.V.Q 3212

Densité d'occupation autorisée

Dispositions actuelles du PDAD Aire d'affectation AF-4 0 X x	Dispositions proposées (projet de règlement) Aire d'affectation PIC-1 0 X x
<ul style="list-style-type: none">Habitation: N/ACommerce de vente au détail: N/AAdministration et service: N/A	<ul style="list-style-type: none">Habitation: N/ACommerce de vente au détail: N/AAdministration et service: N/A

Modifications au règlement de zonage

Modifications proposées par le R.C.A.6V.Q. 343

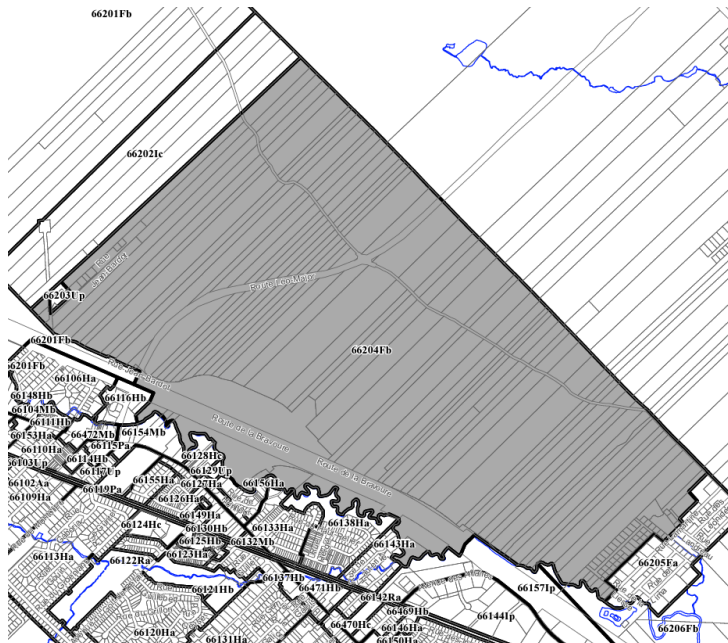
Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Haute-Saint-Charles sur l'urbanisme relativement à la zone 66204Fb, R.C.A.6V.Q. 343

- Règlement de zonage
- Ne contient pas de dispositions susceptibles d'approbation référendaire

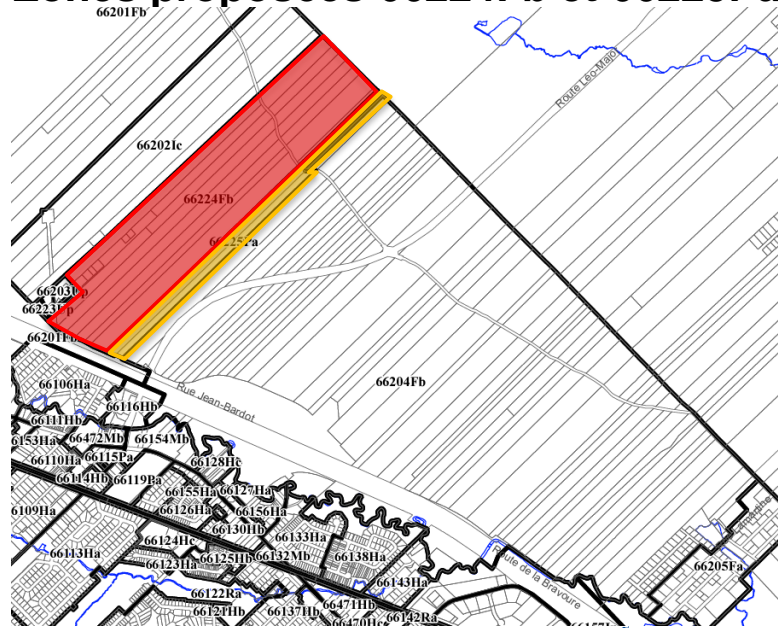
Modifications proposées par le R.C.A.6V.Q. 343

Création des zones 66224Fb et 66225Pa à même une partie de la zone 66204Fb

Zone existante 66204Fb



Zones proposées 66224Fb et 66225Pa



Modifications proposées par le R.C.A.6V.Q. 343

- La grille de spécifications 66224Fb reprend toutes les normes actuellement applicables sur ce même territoire situé dans la zone 66204Fb

Modifications proposées par le R.C.A.6V.Q. 343



Usages autorisés

Normes actuelles 66204Fb (règlement en vigueur)	Normes proposées 66225Pa (projet de règlement)
<ul style="list-style-type: none">• R1 Parc• A1 Culture sans élevage• F1 Activité forestière sans pourvoirie	<ul style="list-style-type: none">• P2 Équipement religieux• R1 Parc
Usage spécifiquement autorisé : <ul style="list-style-type: none">• S.O.	<ul style="list-style-type: none">• Un parc cinéraire• Cimetière

Modifications proposées par le R.C.A.6V.Q. 343



Hauteur

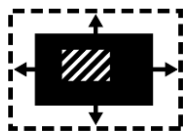
Normes actuelles 66204Fb
(règlement en vigueur)

Normes proposées 66225Pa
(projet de règlement)

Maximum = 15 m

Maximum = 15 m

Modifications proposées par le R.C.A.6V.Q. 343



Marges

Normes actuelles 66204Fb (règlement en vigueur)	Normes proposées 66225Pa (projet de règlement)
Marge avant = 6 m maximum	Diminution de la marge avant de 9,5 m à 6 m
Marge latérale = 2 m minimum	Marge latérale = 2 m minimum
Largeur combinée des cours latérales = 4 m	S.O.
Marge arrière = 7,5 m	Marge arrière = 7,5 m minimum

Modifications proposées par le R.C.A.6V.Q. 343



Normes de lotissement

Normes actuelles 66204Fb (règlement en vigueur)			Normes proposées 66225Pa (projet de règlement)		
Lot non desservi	3000 m ²	50 m	Lot non desservi	3000 m ²	50 m
Lot non desservi à proximité d'un cours d'eau	4000 m ²	50 m	Lot non desservi à proximité d'un cours d'eau	4000 m ²	50 m
Lot partiellement desservi	1500 m ²	25 m	Lot partiellement desservi	1500 m ²	25 m
Lot partiellement desservi à proximité d'un cours d'eau	2000 m ²	30 m	Lot partiellement desservi à proximité d'un cours d'eau	2000 m ²	30 m

Modifications proposées par le R.C.A.6V.Q. 343



Affichage

Normes actuelles 66204Fb
(règlement en vigueur)

Normes proposées 66225Pa
(projet de règlement)

Type 8 : Agriculture ou forestier

Type 9 : Public ou récréatif

Éléments considérés dans l'analyse



Protection des arbres

- Protection des arbres matures et mesures à mettre en place par le promoteur
- Plantation d'arbres supplémentaires
- Nettoyage du boisé pour l'aménagement des sentiers

Résumé des modifications réglementaires

Globalement, les modifications proposées concernent :

- Création d'une nouvelle aire d'affectation afin de permettre des usages publics
- Créer deux nouvelles zones : une ayant les mêmes normes applicables qu'actuellement et une autre pour prévoir les nouveaux usages
- Prévoir les usages de site cinéraire et de cimetière

Prochaines étapes

Étapes	Dates
Consultation publique	20 décembre
Demande d'opinion du conseil de quartier	20 décembre
Consultation écrite	21 au 27 décembre
Adoption par le conseil municipal du règlement R.V.Q. 3212	6 février
Entrée en vigueur du règlement R.V.Q. 3212	Mi-février
Adoption par le conseil d'arrondissement du règlement R.C.A.6V.Q. 343	18 mars
Entrée en vigueur du règlement R.C.A.6V.Q. 343	Fin mars

Merci!